



(VAUCLUSE)

REPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 6 novembre 2018

19 heures 00

-:-:-:-:-:-:-:-:-:-

GF/CC

N° 002343

Intercommunalité -
Mise à disposition de
l'esplanade de la
gare.

Affiché le :

Le mardi 6 novembre 2018 à 19 heures 00 le Conseil Municipal, convoqué le mardi 30 octobre 2018, s'est réuni au nombre de ses membres prescrits par la Loi, dans la SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL, sous la Présidence de **Dominique SANTONI**, Maire.

ETAIENT PRÉSENTS : Mme Dominique SANTONI (Maire d'Apt), M. Jean AILLAUD (1er Adjoint), Mme Isabelle VICO (2e Adjointe), M. André LECOURT (3e Adjoint), Mme Emilie SIAS (4e Adjointe), M. Cédric MAROS (5e Adjoint), Mme Véronique ARNAUD-DELOY (6e Adjointe), M. Patrick ESPITALIER (7e Adjoint), Mme Marcia ESPINOSA (8e Adjointe), Mme Isabelle TAILLIER (Conseillère Municipale), M. Frédéric SACCO (Conseiller Municipal), Mme Sandrine BEAUTRAIS (Conseillère Municipale), M. Jean-Louis DE LONGEAUX (Conseiller Municipal), Mme Gaëlle LETTERON (Conseillère Municipale), Mme Laurence GREGOIRE (Conseillère Municipale), M. Jean-Claude ALLAMANDI (Conseiller Municipal), M. Jean-Louis CULO (Conseiller Municipal), Mme Amel EL BOUYOUSFI (Conseillère Municipale), M. Pascal CAUCHOIS (Conseiller Municipal), M. Laurent GUILCHARD (Conseiller Municipal), M. Denis DEPAULE (Conseiller Municipal), M. Christophe CARMINATI (Conseiller Municipal), Mme Marie-Christine KADLER (Conseillère Municipale), M. Henri GIORGETTI (Conseiller Municipal), Mme Isabelle PITON (Conseillère Municipale), Mme Solange BECERRA (Conseillère Municipale)

ONT DONNÉ PROCURATION : M. Yannick BONNET (9e Adjoint) donne pouvoir à M. Cédric MAROS (5e Adjoint), M. Sébastien CHABAUD (Conseiller Municipal) donne pouvoir à Mme Gaëlle LETTERON (Conseillère Municipale), Mme Isabelle MORARD-PONTET (Conseillère Municipale) donne pouvoir à Mme Dominique SANTONI (Maire d'Apt), Mme Fatima ARABI (Conseillère Municipale) donne pouvoir à M. Jean AILLAUD (1er Adjoint), M. Christophe CASTANO (Conseiller Municipal) donne pouvoir à Mme Marie-Christine KADLER (Conseillère Municipale)

La séance est ouverte, Mme Amel EL BOUYOUSFI est nommée Secrétaire.

VOTES POUR : 28

VOTES CONTRE : 0

ABSTENTION(S) : 3

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.5211-10,

Vu le Code Général de la propriété des personnes publiques et notamment les articles L.1, L.2, L.2211-1 et L.2221-1

Vu, la délibération de la CCPAL n°8-2014-51 du 04 décembre 2014 approuvant la convention de mise à disposition du domaine privé de la communauté de communes Pays d'Apt Luberon à la ville d'Apt sur le site de l'esplanade de la gare à échéance du 31 décembre 2015, reconduite pour une durée d'un an deux fois par tacite reconduction,

Considérant, que les parcelles référencées au cadastre section AL n°75, AL 173, AL 174, AL 170, AL 171, et section AN n°75 et AN 423 relèvent du patrimoine privé de la Communauté de Communes Pays d'Apt Luberon dénommé « Esplanade de la gare »,

Considérant, que ces terrains sont ouverts à la circulation publique et sont utilisés de manière courante et régulière comme lieu de stationnement,

Considérant, que ce site fait l'objet d'autorisations par la Ville pour l'accueil de manifestations publiques, culturelles ou récréatives,

Considérant, la nécessité de renouveler cette convention entre la Communauté de Communes Pays d'Apt Luberon et la Commune d'Apt,

LE CONSEIL A LA MAJORITÉ

APPROUVE, la convention de mise à disposition du domaine privé de la communauté de communes à la ville d'Apt sur le site de l'esplanade de la gare à échéance du 31 décembre 2018,

PRÉCISE, que cette convention pourra être reconduite pour une durée d'un an au maximum deux fois par tacite reconduction,

PRÉCISE, que cette mise à disposition ne fera pas l'objet d'une contribution financière,

AUTORISE, Madame le Maire, ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POUR EXTRAIT CONFORME

LE MAIRE
Dominique SANTONI